

Délibération Municipale n° 2025-54

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 30 septembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	13	9	1	22	12

OBJET : Délibération relative à l'adhésion à la centrale d'achat du SICTIAM

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent -- GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – PAUL CAMAIL Florence - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas -- BRISPOT John – VINCENT Nadine -- ROUX Jérémy

ABSENT : Monsieur FABRE Thibault

PROCURATIONS :

Monsieur CORINO Pierre a donné procuration à Madame GARCIA Christine,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame CHIAPELLO Amandine
Monsieur LAUDICINA Patrick a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur AMBARD Frédéric a donné procuration à Monsieur HERBEL Joseph
Madame BULLE Lucie a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent
Monsieur SCHMITT Patrick a donné procuration à Monsieur BRISPOT John
Madame TOURET Marie-Laure a donné procuration à Madame COLIN Martine

Monsieur PELEBO Stéphane a donné procuration à Monsieur OLIVERO Christophe

083-218300325-20250930-DELIB202554-DE

Monsieur HERBEL Joseph a été désigné secrétaire de séance.

~~Le secrétariat administratif est désigné comme~~ Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°2024-41 et 2024-43 du 27 juin 2024, le comité Syndical du SICTIAM a modifié les statuts et les modalités d'accès à sa centrale d'achat, afin de l'élargir à de nouveaux bénéficiaires, de formaliser les conditions d'utilisation dans le cadre d'une convention-type d'adhésion et de simplifier les démarches pour les adhérents recourant à ce service, ne modifiant en rien la cotisation ou la délivrance du service.

Cette convention définit le périmètre d'intervention de la centrale d'achat, les engagements des parties et les modalités d'application administratives, financières et juridiques de l'achat centralisé et constitue un cadre contractuel plus sécurisé juridiquement.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 22 septembre 2025 ;

L'assemblée après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

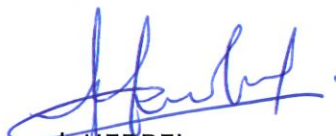
- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat dont un exemplaire est annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance


Joseph HERBEL